

a propos la neutralisation

Par saber tunisien, le 26/03/2011 à 17:23

bonjour

je voudrais savoir si on peut demander la nationalité française après un divorce a l'amiable et quels sont les démarches que je dois suivre sachant que j ai une carte de sejour de 10 ans .

merci pour votre aide

Par Domil, le 26/03/2011 à 19:57

oui, à condition de remplir les conditions de la naturalisation par décret

Par saber tunisien, le 26/03/2011 à 20:47

merci et j aimerais avoir un peu plus sur ces conditions a propos la neutralisation par decret

Par Domil, le 26/03/2011 à 22:31

naturalisation!